

Sciences Po Aix · Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille Université
HEC Paris · Sciences Po Strasbourg · Faculté d'Études européennes de l'Université Babeş-Bolyai



BW·S

— Brussels' World Simulation —

1

POSITION PAPER

Vadémécum

Novembre 2020

BW·S, un programme d'innovation de Sciences Po Aix développé avec le soutien de :

POSITION PAPER

Chaque étudiant·e inscrit·e au *Brussels' World Simulation* doit déposer le *Position paper* au plus tard le 11 décembre 2020 avant 16h (délai de rigueur) sur la [plateforme BWS](#). Le dépôt se fait sur la page dédiée à votre rôle (qui peut être collectif).

2

Les rôles « Commission » et « Service juridique de l'UE » ne sont pas tenus de rédiger ni déposer de *Position paper*. Ils publient la proposition de directive de la Commission européenne au plus tard le 11 décembre 2020 avant 16h (délai de rigueur) sur la [plateforme BWS](#).

Pour les rôles « Médias », le *Position paper* consiste à mettre en avant les enjeux (partie 1) de la négociation à venir à partir de la ligne éditoriale de leur rédaction (partie 2), en indiquant la façon dont ils entendent couvrir ladite négociation (partie 3) .

L'ESSENTIEL

La rédaction du *position paper* (PP) – appelé aussi « fiche de position » – est le deuxième exercice demandé aux étudiantes et étudiants inscrits au *serious game* BWS. Ce document sera le support principal de la négociation. Rédigé par chaque négociateur, il permet d'exprimer de façon très explicite et synthétique (3 pages *max.*) sa prise de position sur le dossier en cours de discussion.

Ce document présente impérativement les éléments suivants :

- une présentation de la position de l'institution ou de l'organisation du négociateur par rapport au projet de législation en discussion
- les éléments précis d'argumentation à l'appui de cette position
- les demandes précises de l'institution ou de l'organisation

L'évaluation de la note du *PP* entre pour **30%** dans l'évaluation globale de chaque « joueur » (voir *Guide du jeu*)

Le *PP* est rédigé pour chaque rôle (l'exercice peut donc être collectif dans le cas où un rôle est assumé par un binôme ou un trinôme de « joueurs »

3

La rédaction du *PP* devra se conformer aux consignes détaillées ci-dessous.

L'évaluation du *PP* entre pour 30% dans l'évaluation globale de chaque « joueur ».

NB /

Concernant les acteurs législatifs / Amendements soutenus / Amendements acceptés

Prévoir de remettre une actualisation du *PP* le 15 janvier qui comportera les amendements proposés.

Propositions d'amendements auxquelles la Commission répondra avant l'ouverture des plénières.

L'OBJECTIF

Pour préparer au mieux l'exercice du *PP*, il convient de maîtriser les différentes dimensions du dossier qui fait l'objet de la négociation : objectifs de la proposition ; instruments et cadre juridiques (sans oublier la législation connexe) ; enjeux économiques, sociaux et environnementaux ; rapports de forces politiques au niveau européen, dans les États membres et, le cas échéant, avec des États tiers ; positions des autres participants (supposées ou déjà connues, influentes ou non dans le processus de discussion).

Une attention particulière sera portée :

- au choix des arguments et la mobilisation de ressources pour convaincre (données chiffrées, exemples précis, rappels d'actions antérieures...)
- à l'adéquation entre la demande formulée et le rôle qui est le vôtre dans le processus
- à la clarté de la mise en page et la mise en forme du *PP* (paragrapes, encadrés, caractères gras...)

4

Dans le cas des délégations composées par plusieurs membres (Commissions du Parlement, unions de représentants d'intérêt...), la conception du *PP* implique naturellement un travail préalable de concertation.

CONSIGNES DE RÉDACTION

Les 5 parties du PP

Partie I / Introduction

Dans l'introduction, il s'agit d'exposer en quelques lignes les enjeux et l'actualité du dossier au sein de l'UE mais aussi pour l'UE, en rappelant son contexte (repères chronologiques et politiques ; actions déjà engagées ; programmes ; cadres juridiques, traités, normes de référence) et, le cas échéant, les controverses qu'il suscite.

On précise d'emblée la nature du document (rapport, proposition de législation, etc.) qui suscite et justifie la présente prise de position. Ce faisant, le rédacteur affirme déjà sa (re)définition du débat et sa position sur le dossier.

Ensuite, il s'agit d'affirmer, d'une part, la légitimité et/ou la compétence à intervenir dans la négociation et, d'autre part, l'implication de son institution (pays, organisation, groupe politique, etc.) dans le domaine d'action publique dans lequel s'inscrit le dossier en discussion. Ce faisant, sont démontrées la cohérence et la pertinence de la propre position à suivre.

Partie II – Exposé de la position sur le dossier

Dans cette partie capitale, le PP expose de façon très explicite la position sur le dossier mis en débat. Il s'agit d'arrêter et justifier la ligne de son institution (pays, organisation, groupe politique, etc.) sur le projet précis de la négociation. Cette ligne est fondée sur des arguments politiques, juridiques, moraux, sociétaux, économiques, etc. Elle est affirmée en réfutant, le cas échéant, des arguments adverses et en rappelant les soutiens ou partenaires dont on bénéficie.

Il est habituel de mettre en évidence les effets (l'impact) de la législation proposée en soulignant les opportunités ou au contraire les menaces (perte d'emplois, de recettes fiscales, de traditions industrielles ou artisanales, etc.) et, bien sûr, les spécificités de sa situation au regard du dossier (registre des chiffres mais aussi appel aux émotions).

Partie III – Recommandations

Cette partie vise à inventorier très concrètement les propositions à inclure pour légiférer sur le sujet dans le droit fil des arguments énoncés dans la partie III.

Partie IV – Conclusions

On reprend les arguments forts de la position en insistant sur la validité des arguments mis en avant, au-delà des intérêts de sa seule institution (pays, organisation, groupe politique, etc.). On peut évoquer ici « l'intérêt supérieur de l'Europe », « l'intérêt des peuples »...

NB /

Le document renvoie vers d'autres « sources », appuyant et légitimant la position.

Les parties sont numérotées mais peuvent comporter des titres thématiques et évocateurs (pas nécessairement « Introduction », « Position », etc.).

Conventions typographiques et mise en pages

Le *PP* doit être rédigé dans le respect des consignes typographiques applicables à tout tapuscrit.

La mise en page est la plus simple possible, sans utilisation de feuilles de style.

Police : Times New Roman (TNR), taille 14 pour les titres et sous-titres (gras), taille 12 pour le corps du texte, en taille 10 pour les notes de bas de page.

L'**interligne** simple est utilisé dans tout le document.

La rédaction du PP doit impérativement respecter la Charte anti-plagiat de Sciences Po Aix

Voir : <https://www.sciencespo-aix.fr/wp-content/uploads/2017/04/Charte-anti-plagiat.pdf>

Pour un modèle standardisé de la méthodologie du *PP*, voir :

<http://www.hmunindia.org/assets/pdfs/PositionPaperGuide.pdf>

Attention : Les étudiantes et étudiants dont des enseignements du premier semestre sont évalués à travers le *serious game* doivent garder à l'esprit que le *position paper* servira de base à la validation de ces enseignements. Soyez donc attentifs aux attendus fixés par vos enseignant-e-s et qui doivent être rapportés au sujet de la note d'analyse.

- Pour le module de « **Spécialisation européenne** » **M1 PEAcT (R. Foucart)** : Connaissance et maîtrise des procédures décisionnelles ; Capacité d'appréciation stratégique différenciée par acteur et/ou institution ; Connaissance et compréhension de l'actualité politique européenne ; Élaboration d'une argumentation technique et politique convaincante; Intégration du PP dans une stratégie de négociation ou d'influence globale.
- Pour le cours « **Science politique de l'Union européenne** » **M1 PEAcT (Ph. Aldrin)** : Compréhension du fonctionnement concret du processus décisionnel européen ; Cartographie analytique des acteurs (institutionnels et non institutionnels) impliqués dans les négociations européennes ; Multiplicité des éléments de contexte (politique, sociétal, économique, international...) du secteur de l'économie et de la société numériques.
- Pour le cours « **Advocacy : ONG, société civile et mobilisations morales** » **M2 Europe (D. Yankaya)** : Cartographie des acteurs non institutionnels (rôles, positions, ressources, influence) ; Implication dans les groupes de travail des institutions (notamment ceux de la Commission européenne et du Parlement).
- Pour la **Clinique en droit de l'UE FDSP (N. Rubio)** : Cadres et enjeux juridiques du droit de l'UE dans le domaine choisie pour la note d'analyse ; Repérage des fondements juridiques de l'UE ; Compréhension des grands principes des politiques et du droit matériel de l'UE ; Terminologie spécifique du droit européen

■